



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 8 AVRIL 2021

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
CHARENTE-MARITIME**

**Arrondissement
LA ROCHELLE**

**Canton
LA JARRIE**

**Commune
MONTROY**

Affiché le 9 avril 2021

Nombre de membres en exercice : 9

Date de convocation : 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un le 8 avril mars à 19h30, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Montroy, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Madame Viviane COTTREAU-GONZALEZ.

Présent(e)s : Viviane COTTREAU-GONZALEZ, Jean GONZALEZ, Aurélie NICOLET, Willy RZEPKA, Patrice BOURDILLIAT, Michèle DELÊTRE.

Absent ayant donné pouvoir : Erwan COLLIN à Jean GONZALEZ

Absents excusés : Sébastien BONNEAU, Isabelle GRENÉ

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Aurélie NICOLET est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

ORDRE DU JOUR

Adoption du PV du conseil d'administration du 25 mars 2021

1. Budget du CCAS : Affectation du résultat 2020
2. Vote du Budget 2021 du CCAS

Madame Viviane COTTREAU-GONZALEZ, Présidente, ouvre la séance à 19h30 et propose au conseil d'administration d'approuver le procès-verbal du conseil du 25 mars 2021. Aucune remarque n'est faite et le PV est adopté.

1. Budget du CCAS : Affectation du résultat 2020

Madame la Présidente expose que le Conseil d'administration, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 dont les résultats sont conformes au compte de gestion, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement reporté de : 242,59 €

Il est rappelé que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par décision du Conseil d'administration, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme indiqué dans le tableau suivant :

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : Excédent	242,59 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	242,59 €

2. Vote du Budget 2021 du CCAS

Madame la Présidente expose le projet de budget 2021 du CCAS de la commune de Montroy peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 2 950 €

Recettes : 2 950 €

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver le budget 2021 ainsi présenté pour le CCAS de la commune de Montroy.

La séance est levée à 20h00.

La date du prochain Conseil d'administration du CCAS n'est pas fixée.